

Enquête Ifop pour l'ARPE

Quel regard portent les chauffeurs VTC et les livreurs sur leurs conditions de travail et le dialogue social ?

Le niveau de satisfaction

35 %

des travailleurs indépendants sont satisfaits de leur situation professionnelle



28 %
des chauffeurs VTC



48 %
des livreurs



Les avantages perçus



81 %
Le choix des jours de congés



79 %
Ne pas avoir de patron



77 %
Avoir des horaires flexibles



Les inconvénients perçus



51 %
Le niveau de revenu



42 %
Un salaire variable



42 %
Les conditions de travail

Le dialogue social

62 %

des professionnels ont déjà entendu parler du dialogue social et 31 % savent précisément de quoi il s'agit



5,3/10

C'est la note attribuée par les professionnels à l'utilité du dialogue social



5/10 pour les chauffeurs VTC



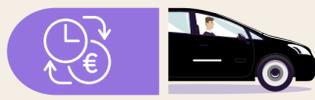
5,7/10 pour les livreurs

Les accords

Depuis 2021, plusieurs accords collectifs ont été signés entre les représentants des travailleurs et des plateformes

95 %

des chauffeurs VTC connaissent au moins un des accords, dont :



91 % le revenu minimal à 9 € par course

65 % la prise en compte du temps d'approche dans le prix de la course

64 % l'explication par les plateformes du prix des courses et de leurs critères d'attribution

90 %

des livreurs connaissent au moins un des accords, dont :



77 % le signalement facilité d'incidents ou de difficultés rencontrés lors d'une course

72 % la mise en place des outils de lutte contre les fausses déclarations

70 % la mise en place d'un outil indiquant les lieux et horaires avec les meilleures livraisons

Les attentes des professionnels

Pour les professionnels, les thématiques nécessitant des actions futures sont :

% renseignés comme « très important »



90 % le changement des critères déterminant le prix d'une course, d'une livraison

89 % le changement des critères déterminant le montant de la rémunération

87 % l'accompagnement par les plateformes en cas d'accident matériel ou corporel à cause d'une autre personne

87 % plus de sécurité durant le temps de travail

80 % la protection contre les discriminations

76 % la possibilité d'avoir des congés payés

58 % la réglementation du temps de travail

Méthodologie :

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 3908 personnes issu d'un fichier de 122371 professionnels travaillant sur les plateformes et fourni par l'ARPE. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 26 mars au 12 avril 2024 avec la possibilité pour les personnes interrogées d'y répondre en anglais ou en français.